



Gros travaux dans l'immeuble dans lequel nous somme locataire

Par **Askarentin**, le **14/01/2017** à **17:11**

Bonjour à tous!

Je suis locataire avec ma copine d'un appartement en centre ville de Lyon depuis 3ans et une société viens de racheter l'immeuble entier.

Nous avons rencontrer le représentant de la société qui nous a annoncé qu'il voulait construire 3 étages supplémentaires à l'immeuble (qui fait 2 étages actuellement, nous habitons au 2eme).

Notre bail courant jusqu'en avril 2020, le représentant voudrait qu'on quitte l'appartement dans les 6mois moyennant contreparties que nous devons définir...

Les travaux peuvent-il avoir lieu si nous restons dans l'appartement?

Quelqu'un connaît les contreparties demandés dans ces cas la?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses!

Par **cocotte1003**, le **14/01/2017** à **19:18**

Bonjour, vous pouvez demander les frais de déménagement. Le rendu intégral, donc pas d'état des lieux de sortie et immédiat, donc le jour de la remise des clés, de votre dépôt de garantie et bien sir pas de préavis de départ à donner..... à vous de voir si vous avez d'autres besoins. Du moment que votre appartement est habitable, vous pouvez rester dans le bien avec les inconvénients sonores et de la saleté due aux travaux, cordialement